Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 149 (2004)

Heft: 11-12

Artikel: Liquidation accélérée de la capacité de défense de la Suisse... : un symptôme de décadence?

Autor: Brunner, Dominique

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-346427

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Liquidation accélérée de la capacité de défense de la Suisse...

Un symptôme de décadence?

Dans son premier volume de mémoires, *White House Years*, Henry Kissinger notait: «Au cours de l'histoire, l'influence politique des nations a plus ou moins correspondu à leur force militaire.» L'histoire confirme ce jugement – l'histoire en général et, en particulier, notre histoire nationale.

Col EMG Dominique Brunner

Certes, on a observé des exceptions à cette règle ou des situations qui paraissaient la contredire. Il s'agit en l'occurrence de nations bénéficiant de la protection d'une ou de plusieurs puissances; leur conquête ou leur annexion par d'autres puissances sont contraires aux intérêts essentiels de la puissance protectrice. La Belgique fournit un exemple éloquent. Créée en 1830, après s'être séparée des Pays-Bas, le nouvel Etat obtient la reconnaissance de son statut de neutralité par les Puissances, grâce à l'influence de la Grande-Bretagne. Aussi, l'attaque contre la Belgique par les armées allemandes, déclenchée le 4 août 1914, ne peut-elle que renforcer la détermination de la Grande-Bretagne d'intervenir dans la guerre aux côtés de la France, le *casus belli* étant ainsi rempli.

La remarque faite à ambassadeur d'Angleterre par le chancelier Bethmann-Hollweg selon laquelle la neutralité belge ne serait qu'un «chiffon de papier» en dit long sur la légèreté de la politique de l'Allemagne impériale à l'été 1914.

Cet exemple illustre le fait que des Etats dépourvus de moyens militaires suffisants peuvent quasiment, selon les circonstances, compenser leur faiblesse «par personnes interposées», s'ils trouvent des protecteurs bienveillants. Naturellement, ces protecteurs doivent être en mesure de justifier rationnellement leur choix pour convaincre les autres Puissances.

A ses débuts, la Suisse, Etat fédératif, dépend aussi du soutien diplomatique de l'Angleterre! En 1847/48 et après, notamment lors du conflit avec la Prusse au sujet de Neuchâtel, il bénéficie de l'appui diplomatique du Gouvernement britannique, aussi souvent que certains de ses voisins exercent des pressions graves, menaçant l'indépendance du pays. Il s'agit alors d'une période où l'enthousiasme patriotique l'emporte sur les possibilités militaires de la Suisse.

Il est intéressant de noter le jugement positif porté sur la Suisse de l'ancien Régime par Lazare Carnot, dont les dons militaires et les talents d'organisateur sont reconnus tant par la Révolution que par Napoléon Ier: il est ministre de l'Intérieur et ministre de la Défense sous l'Empereur. Dans une directive adressée au commandant en chef de l'Armée du Rhin le 30 mars 1794, il souligne: «Les frontières des Suisses sont dans ton arrondissement; nous te recommandons très spécialement à leur égard d'écarter tout ce qui pourrait leur donner de justes sujets d'inquiétude (...). Il faut te concerter avec les Représentants du Peuple pour réprimer par les mesures les plus sévères les malveillants qui cherchent à nous faire un ennemi de ce peuple loyal.» De toute évidence, ces «malveillants» ont pris le dessus en 1798, se fondant sur une appréciation dépourvue de bienveillance de l'état de la Suisse...

Les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, plus particulièrement l'Union soviétique, imposent à l'Autriche un statut d'Etat neutre à l'instar de la Suisse[1], ce qui prouve que, grâce à sa situation géostratégique,

[1] *Il faut insister sur le fait que la Suisse s'est toujours défendue d'avoir été neutralisée; elle a choisi ce statut de son propre chef et a agi en conséquence durant presque deux siècles.*

un pays insuffisamment armé peut s'en tirer sans dommage. Evidemment, l'Autriche profite de la dissuasion nucléaire, de «l'atmosphère de prudence essentiellement stabilisatrice», selon la formule du général Beaufre, engendrée par cette dissuasion qui a valu à l'Europe quarante ans de paix armée! Ajoutons à la décharge de l'Autriche que les vainqueurs prennent soin d'interdire au nouvel Etat neutre de se doter de fusées, y compris de fusées indispensables pour une défense antiaérienne et antichar efficace.

Pourra-t-on encore entretenir des formations de chars de combat? Ici un Léopard 2.

Progrès considérables de la défense suisse au cours du XXe siècle

La Suisse, au cours du XXe siècle, confirme le principe énoncé par Kissinger en conférant à la «neutralité armée» une crédibilité accrue, grâce au renforcement de sa capacité de défense. L'ancien ministre de la Défense des Etats-Unis, James Schlesinger, m'a dit en 1981 que, pendant qu'il était en fonction (1973-1975), la capacité de défense de la Suisse était incontestable, et ce témoignage n'est pas unique. Les dispositions militaires de la Suisse, à l'époque de son encerclement par les puissance l'Axe entre 1940 et 1944, qui visaient à réaliser un maximum de dissuasion par la concentration des forces dans la partie montagneuse du pays (Réduit national) se sont révélées efficaces. Mais le potentiel de défense du pays atteint son plus haut niveau au cours de la guerre froide, depuis le milieu des années 1960 jusqu'au début des années 1990.

Alors commence la diminution de cette aptitude à la défense avec la malheureuse Armée 95, de façon éclatante en ce qui concerne l'entraînement et la motivation de la troupe, peu à peu pour ce qui touche à l'armement. Ces dernières années, ce processus s'accélère, créant l'impression d'une liquidation progressive d'une défense crédible. Or, d'aucuns mettent très vite en garde les responsables...

Entendons-nous: il est évident que l'évacuation de son glacis à l'Est de l'Europe par l'Union soviétique à partir 1990, suivie peu après par le démembrement de cette puissance, que la conclusion d'accords Est-Ouest sur la limitation des armements, tant conventionnels que nucléaires, permettent à l'Occident de baisser sa garde et de réduire les frais de sa défense. Les Européens et les Etats-Unis agissent dans ce sens, la Suisse naturellement aussi.

«La défense nationale est la tâche qui incombe à la Confédération qui a le plus diminué cours des dernières années: de 19,1% en 1990, sa part s'est réduite à 9,4% l'année dernière.[2]» Mais, contrairement à beaucoup d'autres pays, on ne corrige pas le tir, lorsque des vieilles et des nouvelles menaces se dessinent ou apparaissent. Contrairement à une opinion répandue, les Etats-Unis ne décident pas une augmentation sensible du budget militaire seulement au lendemain du 11 septembre 2001. Au début 1999, le président Clinton annonçait son intention d'étoffer les budgets de la défense de 100 milliards additionnels au cours des six prochaines années. Certains pays européens ont agi de même, reconnaissant après la dissolution de l'Union soviétique et à la lumière de la première campagne d'Irak, déclenchée par l'agression irakienne du Koweit, et l'éclatement de la Yougoslavie, que la

[2] *Rapport du Département fédéral des finances concernant les comptes 2002.*

paix mondiale était loin d'être assurée, contrairement aux illusions caressées au moment de la chute du Mur de Berlin.

Mauvais exemple de la Suisse

La Suisse se comporte différemment. Il devrait suffire de se référer à la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à la défense pour mesurer le relâchement dans la vigilance qui caractérise notre pays, plus précisément, ses responsables politiques. Le pourcentage du PIB que représente l'effort militaire de la Suisse a baissé de 1,57% en 1990 à moins de 1% aujourd'hui. Entre 1990 et 1998, les dépenses militaires ont diminué en termes réels de 28%, les dépenses d'armement de 38%. Avec les décisions arrêtées lors de la trop fameuse «Table ronde» instituée par Kaspar Villiger, la gauche et la droite s'entendent tacitement pour «dévaliser» la caisse militaire au profit de leurs «chasses gardées», on prive la défense de 1,146 milliard de francs. En 2001, la défense a économisé en onze ans l'équivalent de deux budgets annuels!

En présence de réactions critiques, notamment de la part des organisations de milice, des membres du Gouvernement s'empressent de donner des assurances: la défense pourra, en temps voulu, compter avec des moyens suffisants. En 2000, le Conseil fédéral se penche sur la question épineuse des moyens à accorder à la défense. Il remet à plus tard la décision. A cette époque, on peut suivre en détail le déroulement de ces séances

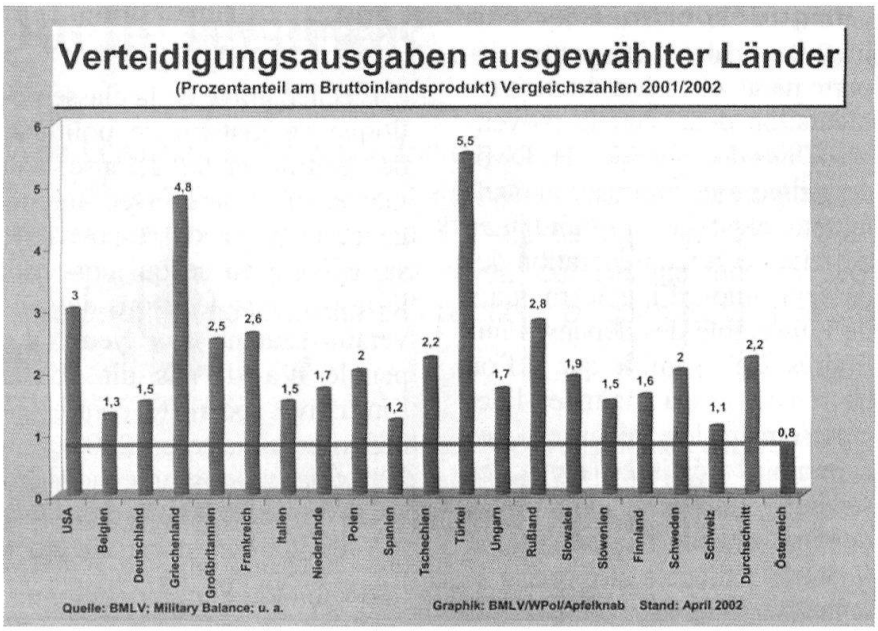

Les efforts financiers pour la défense de quelques Etats. En queue, la Suisse et l'Autriche. (Source: Truppendienst*)*

dans certaines feuilles bénéficiant des confidences d'agents de départements fédéraux, évidemment pas désintéressés du tout... Je condamne sévèrement ces indiscrétions dans la *Revue militaire suisse* de septembre 2000. Finalement, l'Exécutif décide le 2 mai 2001 de fixer le plafond des crédits annuels de la défense à 4,3 milliards, ce qui me donne l'occasion d'applaudir – de façon prématurée, je le reconnais – la fermeté du Conseil fédéral dans la *RMS* de septembre 2001. Le chef du Département de la défense chiffre alors à quelque 2 milliards annuels durant plusieurs années les investissements nécessaires à la réalisation de l'Armée XXI. Le Gouvernement est donc averti, le Parlement de même!

L'avertissement de M. Villiger

Le ministre des finances, Kaspar Villiger, insiste pour que le budget de la défense de 2002 subisse une diminution de 200 millions et, pour la période 2003 à 2007, il veut veiller à ce que les divers programmes d'économies coûtent à la défense plus d'un milliard de francs, s'ajoutant au montant des économies consenties de 1998 à 2001, soit 1,146 milliard. En l'espace neuf ans, la défense doit renoncer en tout à 2696 millions.

En 1994, le même conseiller fédéral Villiger avait mit en garde l'opinion – il était alors chef du Département militaire fédéral – contre des économies répétées au détriment de la défense: «Le DMF est le seul Département à avoir mis fin à la croissance des dépenses et réussi à les diminuer. Les dépenses militaires accusent, pour la période 1990 à 1994, un recul en chiffres réels de plus de 14%, les dépenses destinées à l'armement même de 25%. En même temps, les tâches à vo-

cation civile causant des frais importants dans les autres départements ont accusé une augmentation dépassant la moyenne. Dans l'ensemble, le DMF contribue à économiser annuellement plus d'un milliard. Les déficits de la Confédération dépassent aujourd'hui le montant de l'ensemble des dépenses militaires. Cela signifie que si l'on ne réussit pas à maîtriser l'accroissement les dépenses, des économies réalisées dans des secteurs stabilisés, comme la défense, ne servent à rien (...).

Je ne cache pas de que nouvelles économies ne manqueraient pas d'avoir des répercussions sur le marché du travail, sans parler des conséquences pour la réalisation l'Armée 95.»

Villiger a-il tout oublié, quelques années seulement après avoir tenu ce raisonnement irréfutable?

Méprisable!

L'échec grave de la classe politique en matière de politique de sécurité et de défense, son incapacité à agir avec intelligence et de façon responsable, sa légèreté en ce qui concerne le respect des décisions du souverain sautent aux yeux. Le peuple n'a-t-il pas dit non à l'initiative socialiste contre les dépense militaire en 2000, non à l'initiative des anarcho-pacifistes visant à supprimer l'armée en 2001 et un oui massif à l'Armée XXI en 2003?

Il est évident que la Suisse est en train de mépriser les enseignements de l'histoire, et pas seulement de l'histoire ancienne, qu'énonçait Kissinger. Elle néglige de façon coupable le potentiel de défense, ce facteur d'influence politique qui est souvent décisif, en tout cas important. Est-il nécessaire d'ajouter que nombre de représentants de cette classe politique n'agissent pas avec préméditation, simplement par ignorance de histoire et de la stratégie ou avec la légèreté qui caractérisait les dirigeants de l'Europe démocratique dans les années précédant la Seconde Guerre mondiale. S'adressant au premier ministre de Grande-Bretagne, Chamberlain, au lendemain de Munich, Winston Churchill prononçait ce verdict sans appel: «*You were given a choice between war and dishonor. You have chosen dishonor and you will have war.*»

Où compte-on trouver un soutien efficace si les choses devaient se gâter, «l'avenir restant généralement imprévisible», ce que seuls les insouciants négligent? Chez les Français, les Allemands? Ce ne serait pas sérieux!

D. B.

[3] *Strategische Studien, Band 7, Zürich 1994.*